



Don d'argent de 80 000 euros réclamé suite à une dispute

Par Visiteur

Bonjour

ma mere vient de me faire un don d'argent de 80 000 euros , suite a une dispute de famille elle me demande de rendre cette somme !!

j'ai bien sur déclaré cette somme au impots et j'ai les certificats de déclaration

ma question elle la suivante qu'est ce que je risque en cas de refus de rendre cette somme si un procès est engager ?

je précise que aucune reconnaissance de dettes a été faite

merci pour vos réponses

et excuser moi pour les fautes

cordialement

Par Visiteur

Cher monsieur,

ma mere vient de me faire un don d'argent de 80 000 euros , suite a une dispute de famille elle me demande de rendre cette somme !!

j'ai bien sur déclaré cette somme au impots et j'ai les certificats de déclaration

ma question elle la suivante qu'est ce que je risque en cas de refus de rendre cette somme si un procès est engager ?

Quel est le motif de la dispute?

En effet, une donation, par principe même, est irrévocable.

Toutefois, conformément à l'article 953 du Code civil, une donation peut être révoquée par le donateur pour cause "d'ingratitude du donataire" dans un délai de un an à compter de l'acte d'ingratitude.

Il va de soi qu'une "dispute" n'est pas une cause objective d'ingratitude mais il me faut en savoir plus.

Très cordialement.